



## Conjointe de français refoulée lors d'un transit en Allemagne

Par **pravochka**, le **21/02/2009** à **23:31**

Bonjour,

je suis (une) Russe, mariée à un Français depuis l'été (nous nous connaissons depuis 5 ans). Arrivés à Marseille, j'ai fait ma demande de titre de séjour. J'ai eu un récipissé (2 semaines après la date d'expiration de mon "visa de long séjour donnant droit à demander un titre de séjour"). Voulant revenir chez moi pour les fêtes de Noël, je suis partie en avion via Frankfurt (moins cher : 186 euros aller/retour, nous ne roulons pas sur l'or). A Moscou, j'ai fait ma demande de visa de retour à l'ambassade de France (en présentant le livret de famille ça a été sans pb).

Mais en revenant à Paris, j'ai été arrêtée à Francfort (dans l'aéroport, lors de la correspondance). En effet, mon visa de retour ne mentionnais pas de "transit Schengen" (je n'ai pas fait attention à ce point en le recevant, et ils ne m'ont rien demandé à l'ambassade de France lorsque j'ai fait ce visa). Malgré mon billet pour Paris, mon visa de retour pour la France et mon livret de famille, les douaniers allemands sont restés inflexibles et ne m'ont pas laissé embarquer. Ils m'ont dit de passer par la Suisse !

J'ai donc acheté, au prix fort, un billet pour Paris via Zurich (par miracle j'avais assez d'argent sur moi, 600 euros). Là, effectivement, bien que la Suisse soit dans Schengen depuis le 12 décembre 2008, je n'ai pas eu de problème. D'ailleurs si elle n'était pas dans Schengen, ça n'aurait pas dû être mieux (pas de visa suisse non plus -- il parait cependant qu'on peut transiter 48h sans visa en Suisse). De toutes façons, je n'ai pas eu de contrôle en Suisse, donc la question ne s'est pas posée.

Dans l'histoire, mes bagages sont bien entendu perdus, mais je suis surtout choquée par le

mépris et l'inhumanité des douaniers Allemands, ainsi que par la négligence du service des visas de l'ambassade de France (et la mienne aussi, c'est vrai, mais je pensais qu'en transitant par Francfort je restais dans la zone internationale de l'aéroport, donc pas en Allemagne, et qu'on ne contrôlerait que mon entrée en France).

Bref, ma question, que je pose sans grand espoir, tout ceci est-il bien normal ? N'y a-t-il aucun recours contre les douanes allemandes ou l'ambassade de France, genre compensation du billet de déportat...oups, détournement ?